

## **Communiqué aux familles et aux résidents – Fin de l’obligation du port du masque et horaires libres de visite – Vendredi 17 mars 2023**

Nous vous informons de **la fin de l’obligation du port du masque** et de **la fin des horaires restreints de visite** au sein des 3 EHPAD de l’EPCAPA.

**Cette décision prend effet à compter du lundi 20 mars 2023.** Elle est réfléchie et concertée (évaluation de la balance bénéfice/risque) et va dans le sens d’une amélioration nécessaire de la qualité de vie des résidents et de la qualité de vie au travail pour les agents.

Pour les 3 EHPAD, **les visites sont dorénavant autorisées en horaires libres.** Cependant, pour le bien-être et le confort des résidents, il est préférable que les visites aient lieu à partir de 13h30.

La fin de l’obligation du port du masque s’accompagne impérativement du **renforcement des mesures d’hygiène** (importance de l’hygiène des mains par friction hydroalcoolique, aération des locaux...) et du **respect des précautions standard.**

Le port du masque reste notamment préconisé pour les personnes (professionnels, visiteurs, résidents en dehors de leur chambre, accompagnants, etc...) présentant des **symptômes évocateurs d’infection ORL ou respiratoire ; ainsi que pour les personnes cas contact.**

Le Covid-19 n’est pas le seul risque d’épidémie saisonnière : la grippe ou encore les gastroentérites restent aussi des risques majeurs à limiter.

Après tous ces mois masqués, ceux qui ne se sentiraient pas à l’aise à l’idée de ne pas mettre le masque peuvent bien évidemment le garder. Le choix appartient à chacun.

**Enfin, en cas d’épidémie d’infection respiratoire aiguë** (Covid-19, virus grippaux, bronchiolite...), **nous serions amenés à rétablir l’obligation du port du masque.**

Nous vous remercions de diffuser ce message aux personnes de votre entourage qui rendent visite aux résidents.

La Direction